Nº 106. Samedi 2 Mai 1846. 17me Année.

JOURNAL DE LA HAYE.

PRIX DE L'ABONNEMENT.
La Haye. Provinces.
pour un an . . 26 fl. 30 fl.
» six mois . 14 » 16 »
» trois mois. 7 » 8 »
PRIX DES INSERTIONS.
Les 5 premières lignes 1 fl. 50 timbre compris et 10 cts. par ligne [illegible].

BUREAU DE LA RÉDACTION à La Haye, Lage Nieuwstraat, derrière le Prinsegracht, [illegible]
BUREAU POUR L'ABONNEMENT [illegible]
Chez M. Van Weelden [illegible] Spui, à La Haye.
Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction [illegible]

LA HAYE, 1er Mai.

Un journal de Paris, *l'Epoque*, qui se voue avec autant de courage que de talent à la défense des saines doctrines politiques, et auquel nous avons déjà emprunté plus d'une fois d'excellents articles destinés à la réfutation des sophismes que la malveillance ou l'erreur inspire aux journaux de l'opposition, publie aujourd'hui les réflexions suivantes, sur lesquelles nous appelons également l'attention de nos lecteurs, parce qu'elles s'appliquent à tous les pays qui attachent du prix à la conservation de l'ordre social:

Nous n'avons aucune difficulté à admettre les bonnes intentions [illegible] mais, dit le proverbe, [illegible] bonnes intentions, et par conséquent elles ne suffisent pas. On peut tuer un homme par mégarde, et, quelque douleur qu'on en ait ensuite, le mort n'en demeure pas moins enterré. Le *Constitutionnel* s'évertue à rappeler les services rendus par M. Thiers à la dynastie de juillet, et le courage qu'il a déployé contre les émeutes. Tout cela est parfaitement vrai; mais tout cela ne prouve rien dans la question dont il s'agit.

Lorsque Agamemnon se préparait à immoler Iphigénie, il lui tenait exactement le langage que nous tient le *Constitutionnel* au sujet de M. Thiers. « De quoi pouvez-vous vous plaindre? lui disait-il; n'ai-je pas toujours été pour vous un bon père? ne vous ai-je pas toujours aimée; ne vous ai-je pas, quand vous étiez petite, incessamment complu en vos moindres caprices? Auriez-vous oublié mes soins, mes caresses, ma constante affection? » Agamemnon avait été, en effet, un excellent père, jusqu'au moment où le désir de s'illustrer par la prise de Troie l'eut décidé à livrer sa fille aux sacrificateurs.

Eh bien, l'Agamemnon du centre gauche a le malheur de tomber dans le même sophisme; il a bien rendu, en diverses circonstances, des services essentiels à la dynastie de juillet; mais le désir immodéré de devenir ministre lui fait commettre des imprudences qui font cent fois plus de mal à la royauté que ses services ne lui ont jamais pu faire de bien. Il vaudrait bien mieux pour le roi que M. Thiers l'eût moins servi autrefois, et le desservît moins à présent.

Par exemple, il n'y a rien de plus faux comme idée et de plus perfide comme intention, que cette maxime saugrenue: *Le roi règne et ne gouverne pas.* Quand Voltaire voulait faire passer une scène de tragédie dangereuse, il disait qu'il l'avait tirée de Sophocle. Cela suffisait pour le public. Pour faire agréer sa maxime, M. Thiers prétendit qu'il l'avait empruntée aux axiomes politiques anglais. C'est une pure mystification: il n'y a rien de pareil dans la politique d'outre-Manche, et la pensée elle-même est telle, que la langue anglaise n'a pas de mots pour la rendre. La maxime est donc de M. Thiers en personne, et elle est pleinement absurde, au point de vue de nos institutions.

Certainement, il ne faut pas que le roi gouverne, c'est à dire administre et dirige tout seul les affaires du pays. C'est la charte qui s'y oppose en ce qu'elle impose au roi le concours des chambres et des ministres. Nous ne pensons pas, d'ailleurs, qu'il y ait jamais en France un roi constitutionnel qui ait la pensée de gouverner ainsi. Prise dans le sens que le roi gouvernerait *tout seul*, la maxime *le roi règne et ne gouverne pas* est donc trop vraie, car elle rentre dans le domaine de ces évidences auxquelles le brave et illustre maréchal de Chabannes de la Palisse a, on ne sait trop comment, donné son nom.

Reste l'autre sens de la même maxime, à savoir celui d'après lequel le roi ne gouvernerait pas *du tout*. Le premier sens était ridicule; celui-ci serait stupide. Assurément, la charte n'a pas pu donner au roi des fonctions, à la condition expresse qu'il ne les remplirait pas. Il vaudrait mieux, dans ce cas, avoir un roi de fer-blanc ou de carton; au moins celui-là défierait les balles.

Il est donc superflu de dire que le roi ne doit pas gouverner *tout seul*, et il serait niais de dire que le roi ne doit pas gouverner *du tout*. Que faut-il penser d'une maxime qui ne présente que l'un ou l'autre de ces deux sens? Il faut penser qu'elle n'a pas le sens commun.

Or, nous le demandons, n'y a-t-il pas de la folie, n'y a-t-il pas de la méchanceté, de la perfidie, en présence de freins si nombreux et si forts imposés à l'autorité royale, de venir parler de *gouvernement personnel*, de venir dire que le roi gouverne *tout seul*?

Oui, certes, le roi concourt, dans les limites tracées par la charte, comme dans la mesure de son intelligence et de sa sagesse, à la direction des affaires du pays. Quel est donc celui de nous qui n'en fait pas autant? L'électeur, le député, le pair de France, que font-ils donc, sinon remplir les fonctions que la charte leur assigne? Est-ce que le journaliste, qui discute les questions politiques, administratives ou économiques, ne gouverne pas? Est-ce que le simple public, qui se borne à exprimer tout haut son opinion sur les hommes et sur les choses, ne gouverne pas aussi? Tout le monde concourt donc, directement ou indirectement, à la conduite des affaires publiques; et, dans la France entière, le roi, qui est celui auquel la constitution confère le plus de droits, serait le seul qui n'aurait le droit de se mêler de rien? Allons donc! ceci est du crétinisme tout pur; et un roi pareil serait tout juste le cochon à l'engrais, dont Bonaparte parlait au rêveur Sieyès.

Il faut donc, c'est le bon sens qui le dit, et c'est la charte qui l'écrit, que le roi participe au gouvernement du pays dans les limites et en la forme que détermine la constitution. Le roi trahirait le pays et manquerait à ses serments, s'il ne gouvernait pas, comme il s'est engagé à le faire. Venir dire qu'il gouverne *tout seul*, c'est donc une calomnie; et venir dire qu'il ne doit pas gouverner *du tout*, c'est une bêtise.

Or, qu'ils le veuillent ou non, M. Thiers et ses journaux ont malheureusement plus d'une fois commis la calomnie. Leur langage imprudent, indiscret, a suscité des haines contre le roi, en donnant à penser qu'il s'attribuait des droits et des fonctions que la charte lui dénie. Ces haines une fois produites, qu'y aurait-il d'étonnant à ce que des imbéciles, des furieux, tirant la conséquence des principes posés par M. Thiers et par ses journaux, voulussent, un fusil à la main, s'ériger en vengeurs des lois violées?

Il ne suffit donc pas de dire qu'on respecte le roi, il faut encore ne pas susciter des gens qui l'outragent; il ne suffit pas de dire qu'on l'a servi autrefois, il faut encore ne pas égarer, de près ou de loin, par des paroles imprudentes, par des épigrammes mal séantes, par des attaques cavalières, les misérables qui cherchent à l'assassiner.

Les journaux français de l'opposition ne trouvent rien de plus neuf à dire que de revenir encore et toujours sur cette maxime si rebattue cependant: *Le roi règne et ne gouverne pas.* Nous les engageons à ouvrir l'Histoire de la révolution française, de M. Thiers; voici ce qu'ils y trouveront tome 2, page 4:

« Quand les nations beaucoup occupées de leurs intérêts privés, ont besoin de se décharger sur un chef des soins du gouvernement, elles font bien de s'en donner un; mais il faut alors que ce chef, égal des rois anglais, pouvant convoquer et dissoudre les assemblées nationales, n'ayant point à recevoir leurs volontés, ne les sanctionnant que lorsqu'elles lui conviennent, et empêché seulement de trop mal faire, ait réellement la plus grande partie de la souveraineté. »

Dans la séance d'hier de la Seconde Chambre des Etats-Généraux, le président a informé la Chambre que la section centrale avait terminé son rapport général 1° sur le projet de loi relatif à l'assimilation du pavillon russe à celui des nations les plus favorisées, et 2° sur le projet de loi réglant les dépenses de l'imprimerie de l'Etat. La discussion sur ces deux projets de loi a été fixée à samedi prochain, et celle sur le projet de loi concernant la grande pêche, qui devait avoir lieu aujourd'hui, a été ajournée, quelques changements devant être apportés au projet même.

L'impératrice de Russie se rendra de Florence à Venise et de Venise par Inspruck à Salzbourg, où S. M. est attendue par le roi et la reine de Wurtemberg. De Salzbourg, l'impératrice retournera directement à St-Pétersbourg par Cracovie et Varsovie; c'est dans cette dernière ville que S. M. l'empereur compte recevoir son auguste épouse.

M. le comte [illegible] de Liedekerke-Beaufort est décédé samedi matin, à son château de Géronsart, commune de Jambe (Namur). Né le 24 juillet 1764, M. de Liedekerke a exercé, sous le gouvernement des Pays-Bas, les fonctions de membre des Etats-Généraux, de gouverneur de Liége et de chambellan du Roi.

La *Gazette du Weser* publie, d'après sa correspondance de Berlin, quelques détails sur les conseils de cabinet dans lesquels on s'est occupé du projet de constitution de la monarchie prussienne. D'après le récit de ce journal, le prince de Prusse aurait prononcé un discours remarquable dans lequel il aurait insisté sur ce point, que le premier devoir du gouvernement est d'agir franchement et loyalement, et d'indiquer nettement la limite jusqu'où il pourra aller dans le développement des institutions nationales. « Il ne faut pas, a dit le prince, en employant des expressions plus ou moins vagues, et en faisant de nouvelles promesses, faire naître des espérances qu'on n'aurait pas l'intention de réaliser. Le prince est d'avis qu'il faut, avant tout,

---

FEUILLETON DU JOURNAL DE LA HAYE. 2 MAI 1846.

ÉTUDES CRITIQUES SUR LE FEUILLETON-ROMAN.

LE JUIF ERRANT DE M. EUGÈNE SUE.

DE LA CRITIQUE DANS LES JOURNAUX.

Vous connaissez cette maison de la rue Montmartre dont la porte est aujourd'hui surmontée d'un drapeau tricolore, maison historique dans laquelle se forgea pendant quinze ans la foudre qui éclata sur les royales Tuileries pendant les trois jours. C'est là que le *Constitutionnel* avait dressé sa tente, et c'est dans les bureaux de ce journal, alors célèbre, et qui tenait une si grande place dans la politique, qu'on voyait accourir, aux heures des crises, les hommes les plus éminents de l'opposition de quinze ans. Là siégeaient M. Etienne, esprit fin et caustique, qui parfilait l'épigramme; M. Jay, l'un des spirituels ermites de la Chaussée-d'Antin; M. Dumoulin, plus ardent et plus fougueux; M. Cauchois-Lemaire, qui paya de plusieurs mois de prison l'avantage onéreux d'avoir deviné, de trop bonne heure l'avénement de la maison d'Orléans au trône de France.

Tous les grands hommes du libéralisme descendaient de leurs piédestaux pour aller prendre langue aux bureaux de la rue Montmartre; et tous les grands événements venaient retentir au *Constitutionnel*. On y entrait pour consulter le baromètre de la situation, comme, en hiver, on consulte le thermomètre du sieur Chevalier, afin de savoir si l'on a le droit d'être transi. Que de questions et quelles questions se traitaient alors dans le salon de la rédaction! C'étaient la destinée de la France et celle de l'Europe, la guerre d'Espagne, l'expédition de la Grèce, l'expédition d'Alger, les affaires d'Orient; à l'intérieur, la liberté de la presse, la loi électorale, l'article 14 de la charte, l'émancipation des esclaves, le refus d'impôt, les droits de la chambre et ceux du roi; la chute des ministères, l'avénement des idées nouvelles. Un fait éclatant prenait-il place dans la situation? Aussitôt Benjamin Constant, M. Sébastiani, le général Lamarque, M. Barthe, qui alors était un avocat éloquent, le marquis d'Argenson, le spirituel interrupteur, M. Dupin, avec sa verve incisive, M. Mérilhou, qui ne s'était pas encore endormi sur l'un des siéges de la cour de cassation, s'empressaient à la fois d'apporter et de venir chercher des lumières dans cette espèce de chef-lieu intellectuel de l'opposition de quinze ans.

Les hardis pamphlets de Paul-Louis étaient-ils incriminés par M. de Marchangy ou M. Bellart? C'était là qu'un illustre avocat de ce temps, M. Berville, qui ferait mettre aujourd'hui le vigneron de la Savonière en prison, venait discuter les bases de sa défense. Béranger, cet harmonieux Tyrtée dont les belliqueux accents devaient nous conduire, hélas! aux grandeurs de la paix à tout prix, et secouer la poussière qui ternissait les couleurs du drapeau tricolore, pour le faire resplendir à Taïti, Montevideo, en Orient, à Ancône et dans la rade de Portsmouth, avec quelle gloire, vous le savez, Béranger avait-il aiguisé quelques refrains un peu trop vifs? On tenait un chapitre solennel au *Constitutionnel* avant d'affronter les foudres du réquisitoire. C'était de ses bureaux que partait l'ordre de la marche des funérailles du général Foy, qui traversaient Paris comme une menace et comme un deuil, et que l'on concertait la solennité passionnée du convoi de Manuel; car, dans ce temps, les morts comme les vivants, tout servait à l'opposition, et le silence du cercueil parlait aussi haut que le tumulte de la tribune, tant on était pressé de faire succéder les triomphantes années du régime actuel aux humiliations de la restauration!

Là, M. Thiers lisait, devant un auditoire choisi, les brochures prudemment inédites dans lesquelles il annonçait la chute imminente de la Restauration, et combinait avec M. Mignet, son inséparable, la création du *National*, ce brûlot qui allait faire sauter la monarchie. Puis, dans les jours où les luttes devenaient plus vives, et où la plume faisait place à l'épée, on apercevait le profil mâle et sévère de Carrel, qui se dessinait au milieu de la foule des rédacteurs et de la phalange des anciens officiers à demi-solde, accourus pour offrir leur bras à l'organe des regrets impérialistes et des souvenirs napoléoniens.

Carrel qui, comme journaliste, peut être cité à côté de M. Thiers lui-même, talent moins souple et moins varié, mais plus ferme et plus fier, caractère moins fécond en ressources, moins savant à jouer avec la difficulté, mais plus énergique et plus haut, nature impétueuse du reste, toujours trop disposée à passer de la lutte intellectuelle à la lutte armée, et que la mort, qui semble se plaire, comme Tarquin, à moissonner tout ce qui dépasse le niveau commun, devait bientôt enlever à la presse.

Tel était autrefois, vous le savez, l'aspect du *Constitutionnel*. Voilà les émotions qui l'agitaient, les événements qui l'occupaient, les hommes qui y accouraient de toutes parts, les noms qu'on entendait retentir dans ses bureaux. Que les choses sont changées maintenant, et que vous reconnaîtriez peu l'ancien sanctuaire de l'opposition de quinze ans! Vous entrez et vous demandez un abonnement: — « C'est sans doute pour le *Juif* que monsieur »s'abonne... Vous arrivez à temps pour avoir les quatre volumes du *Juif*.... »Vous recevrez le *Juif* tout entier... On nous demande de toutes parts le »*Juif*.... Nous tirons le *Juif* à 19,200. » Telles sont les paroles qui se succèdent. Il ne s'agit plus du *Constitutionnel* que du *Juif*, le *Constitutionnel*, c'est le *Juif*, il n'y a plus d'autre question pour le *Constitutionnel* que celle du *Juif*, et, pour peu que cela dure, il faudra débaptiser le journal et l'appeler le *Juif*; comme il faudra débaptiser la rue Montmartre et l'appeler la rue de la Juiverie.

Ainsi l'a voulu le nouveau propriétaire du journal, homme habile s'il en fut, grand politique sans doute, mais qui a étudié la politique à l'Opéra (1), ce à quoi il faut attribuer la manière dont il entend la presse. Il s'y prend, en effet, pour rallier les esprits à ses idées, comme il s'y prenait, pour attirer le public à son théâtre; là le chanteur en vogue, ici le romancier en crédit; dans l'un et l'autre établissement, des décorations et des changements de scènes; au théâtre de la rue Lepelletier, *Robert-le-Diable*; dans les bureaux de la rue Montmartre, le *Juif errant*.

Quoi qu'il en soit, le *Juif errant* est à lui seul tout un journal, toute la situation; M. Sue règne et gouverne; il remplace Benjamin Constant, le général Foy, M. Barthe, M. Dupin, M. Thiers, M. Mignet, Carrel; la question d'Orient, la question d'Espagne, les frontières du Rhin. Il se développe dans sa gloire et dans sa majesté, il dit tout ce qu'il veut, fait tout ce qui lui plaît, ne reconnaît ni barrière, ni obstacle. Il arrange, comme il l'entend la morale, l'histoire, la société, l'administration, la politique; il est roi, il est prêtre, il est Dieu. Cependant, les honnêtes gens commencent à s'entre-regarder et à se dire chaque matin, car chaque feuilleton leur apporte une surprise nouvelle: « Quoi, cela passe? et cela encore? et cette énormité aussi? et ce scandale? Que fait donc la critique? D'où vient qu'elle se tait? Où est-elle? Qu'est-elle devenue? »

La critique! elle est morte. Ne l'appelez pas, ne la cherchez pas, il n'y a plus de critique. Et comment y en aurait-il? Où se serait-elle donc réfugiée? D'abord, depuis l'institution de la presse à 40 francs, les journaux sont tous tributaires du feuilleton-roman; ce sont des rois vaincus et dépossédés qui sont allés s'asseoir au foyer de leur vainqueur, et qui n'existent que par son bon plaisir. Mécontenter M. Sue, qui tient au bout de sa plume dix-neuf mille abonnés, Dieu les en garde! Les grands seigneurs de la régence n'étaient-ils pas aux pieds de l'Ecossais Law, qui, avec son Mississipi, faisait couler le Pactole dans la rue Quincampoix? M. Sue est un Law romantique, il presse des nuées et il en tire de l'or, il bat monnaie dans la rue Montmartre avec des rêves. On aurait bon air à le critiquer vraiment, et l'on serait le bien venu ensuite à solliciter de lui un de ces scandales littéraires bien lucratifs, une de ces immoralités bien marchandes qui vous achalandent un journal et battent le rappel en faveur de la caisse. M. Sue est, dans ce moment, dans la position où se trouvait l'Ecossais, lorsqu'il répondit à l'ambassadeur de Pierre-le-Grand: « Qu'après »avoir fait la fortune de la France, il ferait celle de l'Angleterre, et qu'il »consentirait peut-être ensuite à aller faire celle de la Russie. »

La *Presse* a obtenu *Mathilde*, les *Débats* ont eu pour leur part les *Mystères de Paris*, M. Sue octroie en ce moment (1) au *Constitutionnel* l'épopée vagabonde du *Juif errant*. Après cela on verra ce qu'on pourra faire pour les autres postillants, qui se disputent l'auteur d'un roman; pourvu qu'ils se conduisent bien, qu'ils fassent étrangler la critique par deux mots dans leur feuilleton, et qu'ils aient 100 mille francs en caisse, c'est la condition indispensable, ils ont des chances. Les articles confectionnés par l'illustre romancier ne se cotent pas au-dessous de ce taux. C'est le dernier cours: le Sue est en hausse. Demandez plutôt à son éditeur, qui avait conçu d'abord quelques craintes pour la destinée du *Juif*, tant les excentricités littéraires de cette œuvre lui avaient paru de nature à effaroucher le public. Mainte-

Voir le *Journal de La Haye* d'hier.

(1) M. Véron, autrefois directeur du Grand-Opéra.

(1) Ces lettres ont été écrites pendant la publication du *Juif errant*.

[illegible] constitution aux Etats en leur exposant ouvertement et sincèrement les intentions du gouvernement [illegible] et que les concessions qu'on se propose de faire ne paraissent pas octroyées par le gouvernement, mais plutôt l'accomplissement des vœux du peuple.

On écrit de Posen, le 25, à la *Gazette de Cologne* :

« Hier dans l'après-midi, M. Matuski, l'un des principaux médecins de cette ville, a été arrêté par suite, dit-on, de la découverte de nouvelles intrigues politiques. Il n'a jusqu'ici transpiré que fort peu de chose sur l'instruction judiciaire sur les derniers événements ; mais il est bien établi aujourd'hui que tous les bruits horribles de projets d'empoisonnement et de massacre général des Allemands qu'on attribuait aux conspirateurs, étaient sans fondement. Tout au plus il paraît que les nobles, qui sont en général fort bien endettés, avaient l'intention d'exiger quittance de leurs créanciers et de se libérer ainsi sans bourse délier. »

Affaires de Belgique.

(*Correspondance particulière du Journal de La Haye.*)

Bruxelles, 30 avril.

La longue discussion à laquelle nous assistions depuis 10 jours s'est enfin terminée hier par le vote sur la proposition de M. d'Elhoungne dont la dernière partie avait été acceptée par le ministère comme une question de cabinet. (1) Il faut le dire, en agissant ainsi le ministère a en quelque sorte donné tête baissée dans le piége que lui avait tendu l'opposition. Celle-ci n'avait pas jugé prudent de présenter une proposition formelle de refus de concours qui aurait effrayé, comme je vous l'ai dit précédemment, une partie du centre gauche. Elle a mieux aimé se retrancher derrière une question dont la solution, quelle qu'elle fût, n'aurait rien eu de décisif. Basée sur cette question, l'opposition pouvait nier la gravité de sa défaite ; tandis qu'en choisissant le terrain sur lequel toutes les fractions du parti libéral se réunissent pour combattre les prétentions du clergé, le terrain de l'enseignement moyen, elle s'assurait le concours de plusieurs représentants qui auraient certainement reculé devant un vote hostile qui eût pu être interprété comme le résultat d'une opposition systématique.

M. de Theux n'aurait-il pas pu réduire au néant la proposition de M. Delhoungne en émettant la déclaration dans le cours de la discussion, à savoir que le ministère n'avait pas pour le moment d'amendement à présenter à la section centrale chargée de l'examen du projet de loi de 1834 et qu'il s'en tenait à ce projet.

Si le cabinet en avait agi ainsi, au lieu de poser la question de confiance sur le terrain le plus défavorable pour lui, il eût bien fallu que l'opposition, si elle voulait donner une solution significative au débat, formulât une autre motion dans un sens moins détourné et plus nettement hostile.

Du reste, dans toute cette discussion la droite n'a brillé ni par le talent de ses orateurs, ni par son adresse à repousser les accusations dirigées contre elle par le parti contraire. Sa défense a été excessivement faible au fond et encore moins remarquable dans la forme ; et si l'on doit compter pour quelque chose les [illegible] n'ont point été la [illegible] dont les discours n'ont excité le plus souvent que des murmures d'impatience, tandis que les paroles des orateurs des libéraux ont été à plus d'une reprise accueillies par les applaudissements du public.

Quoi qu'il en soit, le résultat est généralement considéré comme un échec pour le cabinet et surtout comme un triomphe pour M. Rogier et ses amis qui peuvent dire aujourd'hui avec quelque raison peut-être : Vous prétendiez que le parti libéral ne pourrait réunir une majorité dans la chambre, eh bien ! voilà 40 voix qui se sont prononcées pour nous quoique nous ne soyons pas au pouvoir, nous en aurions 60 si nous l'occupions même sans recourir à la dissolution ; et vous en comptant 46 voix au cabinet, les 15 voix de fonctionnaires amovibles vous réunissez à grand'peine cinquante voix.

Il ne manquait à la chambre que quatre membres, MM. De Brouckère et Savart, retenus chez eux par indisposition et qui auraient certainement voté avec l'opposition, et MM. Nothomb et Mercier, en mission diplomatique, qui, s'ils n'avaient pas voté contre le cabinet, se seraient certainement abstenus. Ces calculs rendent l'échec du ministère encore plus évident, car ils réduisent sa majorité à 5 ou 6 voix. Aussi on parle depuis hier au soir de la dissolution comme d'un événement probable. Il est douteux, cependant, que le ministère en vienne à cette extrémité ; le gouvernement craint sur toute chose cette irritation qui signale la rencontre des partis devant l'urne électorale. L'agitation qui accompagne surtout depuis quelques années les opérations électorales dans les grandes villes, ne peut ne paraître à bien des gens que comme un signe de l'énergie de la vie politique ; c'est ainsi du moins que le disait samedi dernier M. Lebeau ; mais en haut lieu on n'y voit qu'une fièvre dangereuse dont il faut autant que possible éloigner les accès.

L'opposition désire vivement la dissolution et ce motif seul suffirait pour qu'elle ne fût pas prononcée, elle espère que le cabinet ne verra pas d'autre moyen d'échapper aux conséquences morales du vote d'hier ; et un des membres les plus éminents de la gauche disait en manière de plaisanterie à M. de Mérode au sortir de sa séance : Nous vous ferons sauter par la fenêtre, Monsieur le comte, faisant ainsi allusion aux paroles prononcées par le députés de Nivelles dans une des dernières séances (1). Au commencement de la séance on disait généralement que le ministère se contentait de la majorité qu'il a obtenue hier et qu'il laisserait les choses dans le *statu quo*.

On dit que M. Liedts, gouverneur du Brabant, a offert sa démission. M. Liedts a voté hier contre le ministère, et sa démission serait la conséquence de son vote. On ajoute que dans une conversation que M. Liedts a eue ces jours derniers avec un auguste personnage, il aurait déclaré que ses convictions politiques lui feraient un devoir de voter contre le cabinet ; et, comme on lui faisait observer qu'il se placerait par là dans une situation délicate il aurait répondu qu'il avait calculé et prévu les conséquences de sa conduite. Le vote de M. Liedts, celui de M. d'Hoffschmidt et surtout l'abstention de M. De Decker ont produit une assez grande sensation ; il est évident que le centre gauche se jette décidément dans l'opposition, et quant à M. De Decker les aveux d'un homme qui tient comme lui une position élevée dans le parti catholique, par son caractère, comme par son talent, sont un fait grave et auraient suffi pour diminuer le triomphe moral du ministère, quand même sa majorité eût été plus considérable.

La séance d'aujourd'hui a été occupée par la discussion du budget des travaux publics. Cette discussion n'a offert aucun incident remarquable.

(1) La seconde partie de la proposition et dont le ministère avait fait une question de cabinet a été rejetée par 50 voix contre 40, c'est-à-dire, à une majorité de 10 voix.

(1) J'aime mieux, quant à moi, descendre l'escalier des réélections régulières que de sauter par la fenêtre de la dissolution.

Troubles en Portugal et en Espagne.

Tout annonce qu'une insurrection sérieuse a de nouveau éclaté en Portugal. Nous en avons dit hier un mot. Aujourd'hui nous recevons à ce sujet de nouveaux renseignements apportés à Londres par le pyroscaphe de la Péninsule. Parti de Lisbonne le 21 avril, il a touché le 23 à la Corogne. C'est la province de Minho qui s'est soulevée la première. Suivant les derniers avis, les insurgés étaient maîtres de plusieurs localités importantes de cette province, de Fundao dans la province de Beira, et de Covilha dans la province dont Lisbonne est le chef-lieu. Le ministre de l'intérieur a fait part aux cortès de ces mouvements qui menacent, a-t-il dit, plusieurs provinces ; d'après son rapport, les insurgés comptent plus de 3,000 hommes sous les armes et l'insurrection a un caractère des plus alarmants. En conséquence il a demandé et obtenu des cortès les mesures suivantes : 1° établissement et proclamation de la loi martiale ; 2° suspension de toutes les garanties constitutionnelles ; 3° suspension de la liberté de la presse, le tout pendant 2 mois.

A Lisbonne, les basses classes ne cachent pas leurs sympathies pour les insurgés, et les septembristes voient avec une satisfaction marquée les dangers qui menacent le gouvernement. Des troupes ont été envoyées sur les lieux. On dit même que des engagements sanglants ont déjà eu lieu avec les insurgés, mais on est convaincu, disent les correspondances des journaux anglais, que l'insurrection s'étend et se propage au lieu de céder aux efforts dirigés contre elle.

Il paraît que c'est la taxe du décime qui a provoqué le soulèvement ; mais pour les partis qui y sont engagés, ce n'est là qu'un prétexte dont ils se serviront avec leur habileté ordinaire. Du reste, si l'insurrection triomphe, elle n'aura pour conséquence qu'un changement de ministère. Quand M. Costa-Cabral sera écarté des affaires, il est probable que l'ordre ne tardera pas à se rétablir, à moins toutefois que sa chute n'entraîne un bouleversement constitutionnel.

Les nouvelles de la Galice sont également alarmantes. Au passage du paquebot anglais à la Corogne, le 23, 7,000 insurgés se trouvaient réunis autour de cette ville et l'on s'attendait d'un instant à l'autre à leur entrée. L'autorité a fait publier à la Corogne un bulletin annonçant la déroute complète des insurgés ; mais on n'ajoutait pas foi à cette nouvelle. Le général Iriarte se trouvait à Vigo le 23 et s'était prononcé pour la constitution de 1837. Dans le port de Cadix, le brick de guerre le *Nervione* s'était déclaré pour l'infant don Enrique. En un mot, dit une correspondance, partout où le pyroscaphe anglais porteur de ces dépêches a touché, le mouvement insurrectionnel devenait graduellement populaire.

On écrit de Saragosse :

L'autorité a procédé à l'arrestation d'un grand nombre de personnes dont quelques-unes sont assez marquantes, et qui toutes appartiennent à l'opinion progressiste, c'est une mesure préventive qu'elle a cru devoir adopter dans l'intérêt de l'ordre public. On a suspendu par ordre de l'autorité la représentation sur le théâtre de la pièce intitulée : *Un véritable homme de bien*, par M. Lesquerinor, sans doute à cause de quelques allusions politiques. La tranquillité de la ville n'a pas été troublée ; parmi les personnes arrêtées on cite M. F. Serallon, ancien député provincial.

Nouvelles d'Angleterre.

Chambre des lords. — Séance du 26.

La chambre a adopté après une courte discussion la seconde lecture du bill sur la dissolution des compagnies de chemins de fer. La chambre s'est ensuite ajournée.

Chambre des communes. — Séance du 26.

Dès le commencement de la séance une assez vive agitation régnait dans la chambre. On sait que M. Smith O'Brien député de Limerick refuse de prendre part aux travaux du comité des chemins de fer dont il fait partie. Sur une nouvelle invitation qui lui a été adressée, le député irlandais a déclaré qu'il refusait de remplir cette partie de ses devoirs qu'il considère comme n'étant pas obligatoire pour les représentants de l'Irlande. Il a renouvelé aujourd'hui cette déclaration en séance publique, après quoi il s'est retiré. M. Estcourt, président du comité, s'est levé alors et a présenté une motion tendant à déclarer

---

nant il est rassuré ; et s'il a plus mauvaise idée du public, il a meilleure idée du roman. Le silence de la critique a favorisé son essor, le navre est lancé, le navire est en pleine mer, et le souffle de la fortune enfle ses voiles.

Et comment la critique aurait-elle parlé ? Je ne vous ai dit qu'une des raisons de son silence ; il y en a mille. Quel est le journal, dites-moi, qui aurait pris l'initiative d'une censure hardie contre l'inviolabilité du *Juif errant* ? Les *Débats*, sans doute ?

Oui, au premier coup d'œil, il semble que cette tâche leur appartient. Ils ont, depuis le commencement du siècle, la tradition de la grande critique littéraire, ils doivent leurs succès à une si illustre peuplade de critiques, Fontanes, Geoffroy, Hoffmann, Dussault, Feletz ; et, de plus, les doctrines socialistes et communistes qui percent à chaque ligne de l'œuvre de M. Sue semblaient le dénoncer à l'organe du parti conservateur. — Tout cela est vrai. — Nous n'avons donc qu'un peu de patience à avoir ? Le *Journal des Débats* forge sans doute, en ce moment, son foudre ? Encore un moment, il va tonner ? — Eh Bien ! non, il ne tonnera pas. Du jour où il a ouvert sa porte au feuilleton-roman, le *Journal des Débats* a déposé le sceptre de la critique. Que voulez-vous ? Il a traité le bon goût, le bon sens, la morale, les grandes traditions de la langue française, comme une dynastie déchue. Il s'est rallié au mauvais goût, au faux, au guindé, à l'invraisemblable, à l'échevelé, à l'immoral en littérature, comme à un fait accompli. En littérature, pas plus qu'en politique, le *Journal des Débats* ne se dévoue ; il capitule. L'addition a été défavorable à la vérité et à la moralité littéraires ; tant pis pour la morale et pour la vérité ! La feuille doctrinaire a renié Fontanes, Geoffroy, Hoffmann, Feletz, Dussault, comme elle a renié madame la duchesse de Berri, Henri de Bourbon et les souvenirs du 13 février, elle a renié la langue comme la race de Louis XIV ; elle en a même, au besoin, jeté les bustes de ses grands critiques à la borne du coin, à moins qu'elle ne trouve à les vendre, de peur que ces images menaçantes ne troublent la sécurité de ses nouveaux hôtes, et elle a ouvert son feuilleton aux *Mystères de Paris*.

Vous avouerez que les *Mystères de Paris* auraient assez mauvaise grâce à critiquer le *Juif errant*, [illegible] encore une des puissances du feuilleton-roman, et une des raisons de la [illegible] de la critique. Chaque journal a trop besoin d'indulgence pour [illegible] en avoir, trop besoin du silence de son voisin, pour parler.

Quand La Fontaine met en action les animaux malades de la peste, le loup reproche-t-il au lion ses appétits carnassiers, et ne prouve-t-il pas au contraire qu'en croquant les moutons il leur fit beaucoup d'honneur ? C'est là précisément la situation des journaux. Les *Débats* passent au *Constitutionnel* son *Juif errant*, pour que le *Constitutionnel* leur passe leurs *Mystères de Paris* ; la *Presse* ne se montre pas moins indulgente envers le *Juif*, parce qu'elle ne veut pas qu'on lui reproche *Mathilde*, et le *Siècle*, qui a sur sa conscience deux ou trois cents remords, c'est-à-dire deux ou trois cents livres aussi lourds, se renferme dans un silence aussi profond. C'est la tolérance de la rhubarbe pour le séné ; une douce réciprocité de justice à laquelle tout le monde gagne, excepté le public, il est vrai ; mais le public aurait bien mauvaise grâce à croire que la publicité est faite pour lui ; et l'on travaille tous les jours à la guérir de cette erreur.

Rien d'étonnant, vous le voyez, à ce que la critique n'ait pas élevé la voix contre le *Juif errant*. Mille raisons lui baillonnent la bouche, et de plus il y a, pour expliquer son silence, un motif qui dispense d'alléguer tous les autres motifs. L'espace matériel manque ; la place que la critique occupait dans le journal, le roman l'a prise, le feuilleton appartient aujourd'hui au roman. Il y est entré d'abord modestement, comme tous les gens qui entrent ; il a demandé un coin dans le logement de la critique ; il a été doux, humble, courtois ; il s'est fait petit comme Tartuffe, lorsqu'il est pour la première fois reçu chez Orgon. Mais une fois dans la place, il a gagné chaque jour un pied, puis deux, puis trois, tant qu'enfin il a est rendu maître du logis, et quand la critique a songé à se fâcher et à le mettre dehors, il a changé de ton, et s'est écrié comme le personnage de Molière :

La maison est à moi, c'est à vous d'en sortir.

Il dit vrai, la maison est à lui. La critique est dépossédée, expatriée, plus errante cent fois que le juif qui a élu domicile pour un an dans le *Constitutionnel*. Elle en est réduite à cette extrémité que, pour qu'elle prît la parole contre le roman, il faudrait que le roman consentît à lui céder son tour de parole ; car c'est toujours le tour du roman. Pour ne pas être critiqué, il suffit donc au roman de vivre. Il remplit le champ de bataille, où il faudrait descendre pour le combattre ; il couvre le sol que la critique devrait avoir sous les pieds ; il la rend donc impossible, il la tue. Le *Juif errant* se promène impunément chaque jour en attaquant le bon sens, la vérité, la morale, le bon goût, la justice, la religion, la famille, la société ! Livrez la préfecture de police et tous les corps de garde de Paris aux malfaiteurs si nombreux dans cette grande capitale, et vous verrez s'il y aura quelqu'un en sûreté à Paris, excepté les voleurs.

— Quoi, dira-t-on, vous comparez l'auteur du *Juif errant* et son livre aux industriels qui en veulent à la bourse du passant ? — Non, mille fois non ! les brutalités de langage et les exagérations de sentiments ne sont pas à notre usage. Ce n'est pas une comparaison, c'est une similitude. C'est la critique qui fait la police des mauvais livres ; quand les mauvais livres s'emparent du quartier général et de tous les postes qu'occupe la critique, pour les surveiller, il n'y a plus de sécurité que pour les mauvais livres ; c'est tout ce que nous disons. Le passant crie, appelle, parce qu'il voit des corps de garde dont il est habitué à vous sortir la force armée pour porter secours aux honnêtes gens ; il en sort une escouade de flibustiers qui présentent main-forte à ceux qui opèrent contre ses poches.

Voilà, monsieur et ami, la situation de la république des lettres. Il a fallu que cette situation fût telle que je la représente, pour que je me déclasse à écrire ces lettres et à vous les adresser.

Vous, du moins, vous avez maintenu l'indépendance de votre journal ; vous n'avez pas voulu qu'il devînt l'homme lige, le serf du roman ; si vous l'avez quelquefois reçu, c'est comme un voyageur qu'on héberge quelques jours et qu'on renvoie quand on veut. Vous avez donc conservé le droit de blâmer ce qui est digne de blâme, de flétrir ce qui est digne de flétrissure.

Il faut que je vous raconte une historiette, que les amis de M. Sue commencent à faire circuler dans les salons, pour excuser l'esprit de son livre. [illegible] *de France*, en promettant, bien entendu, de donner à son roman une couleur sociale, morale, religieuse. Sur le refus de la *Gazette*, qui n'aurait pas compris le prix inestimable du présent que M. Sue voulait lui faire, il se serait adressé à la *Quotidienne*, qui n'aurait [illegible] mieux inspirée. Alors, il aurait fait des offres aux *Débats* ; il n'aurait pas été plus heureux.

Ce n'est donc qu'en désespoir de cause et faute d'avoir trouvé ailleurs des hommes d'[illegible] pour offrir cent mille francs du *Juif errant*, que M. Sue s'est résigné, par pis-aller, à demander au *Constitutionnel* un asile pour son éternel voyageur. Qu'y faire ? [illegible] l'esprit de mettre le prix à ce trésor, il a donc bien fallu écrire le *Juif errant* dans les idées du *Constitutionnel*, et en faire un partisan déclaré de M. Thiers et de M. Cousin.

Voilà l'historiette, je vous la livre pour ce qu'elle vaut.

Il faut, avant d'entrer en matière, que je vous demande, à vous et à ceux qui me lisent, un peu d'indulgence. Remarquez, je vous prie, que je ne prends la parole qu'à mon corps défendant. Emporté dans les luttes de la politique, et tout préoccupé de cette grande bataille qu'il faut livrer [illegible] poste contre les ennemis de la gloire, de la grandeur et de la liberté de la France, je viens, entre deux charges, défendre le bon sens, la vérité, la justice, la morale, le bon goût, et cette langue immortelle que nos aïeux nous ont léguée, et dont nous devons transmettre le dépôt intact à nos descendants. Personne mieux que moi ne sent quelle est mon insuffisance pour cette tâche dans laquelle il faudrait apporter un esprit dégagé de toute autre préoccupation, et un sens littéraire et critique exercé par des études qu'a interrompues la difficulté des temps.

Fontanes, Hoffmann, Geoffroy, Feletz, Dussault, nos prédécesseurs et nos maîtres, où êtes-vous, vous d'un esprit si droit et si naturel, nourris d'études si fortes et si profondes ? Où êtes-vous, quoique dans d'autres rangs et avec d'autres doctrines, vous, M. Etienne, esprit fin et [illegible] qui sentiez si bien les outrages faits à notre langue ; vous M. Jay, [illegible] délicat et poli, et tant d'autres qui prenez au sérieux la littérature ? Hélas ! tous morts, ou du moins dans un silence voisin de la mort ; les uns athlètes émérites, se reposant sur les lauriers d'une critique en renaît ; d'autres ensevelis dans les honneurs ; quelques-uns, ayant passé le lac aux eaux dormantes, de l'autre côté duquel on trouve la patrie. Me semblable à l'archéron, car l'esprit qui le traverse, le traverse aussi sans retour. A défaut de toute autre critique, je viens faire entendre une voix à laquelle l'autorité manque, mais qui du moins est profondément consciencieuse. Je n'ai pas voulu, pour l'honneur de mon temps, que le *Juif errant* continuât à paraître sans qu'une protestation s'élevât au nom des mœurs, de la vérité et du goût ; c'est cette protestation que je vous prie d'enregistrer.

(*La suite à demain.*)

que M. Smith O'Brien ayant désobéi aux ordres de la chambre, avait commis un acte de mépris envers elle.

L'Attorney-général a appuyé cette motion qui a été également appuyée par sir Robert Peel, par le solicitor-général et plusieurs autres membres.

MM. O'Connell, M. Roche, députés irlandais, ont engagé la chambre à ne pas user de sévérité en adoptant ce vote de blâme proposé.

La motion ayant été mise aux voix a été adoptée par 139 voix contre 15.

La chambre a ensuite discuté une proposition tendant à faire décréter la mise en arrestation de M. Smith O'Brien; cette discussion durait encore au départ du courrier; on ne doutait pas qu'elle ne fût adoptée.

Nouvelles de l'Amérique.

La longue discussion soulevée dans le sénat américain par la question de l'Orégon, n'est point encore arrivée à son terme; mais tout porte à croire que le prochain arrivage nous en apportera enfin la conclusion. Les deux partis, après de laborieuses manœuvres pour provoquer des manifestations de l'opinion publique ou pour obliger le président à se prononcer, semblent enfin, de guerre lasse, vouloir renoncer à toute leur stratégie parlementaire, et en venir à l'épreuve définitive du scrutin. Déjà même la proposition a été faite de fixer un jour pour le vote, ainsi que cela se pratique dans la chambre des représentants. La majorité des sénateurs a repoussé cet usage contraire aux habitudes du sénat, mais le débat n'en est pas moins implicitement fermé.

Le parti de la guerre, qui au commencement de la discussion se croyait sûr du triomphe, a depuis longtemps perdu toute chance de succès. Mais les forces sont tellement balancées, que les partisans de la paix n'ont point encore cause gagnée. Des deux côtés on s'était montré fort désireux de connaître les intentions du président, chacun des deux partis se flattant que M. Polk ferait pencher la balance de son côté. De là l'empressement avec lequel le sénat a voté une adresse au président pour l'inviter à déclarer s'il était encore d'avis que l'état des relations extérieures du pays exigeait un accroissement de forces militaires, et, en cas d'affirmative, quels étaient les motifs de son opinion.

C'était mettre le président au pied du mur. Les démocrates n'avaient pas manqué de rappeler avec grand fracas les engagements pris par M. Polk dans la convention de Baltimore qui précéda son élection, et ils espéraient que celui-ci, pour se montrer fidèle à ces engagements et conséquent avec son message, ne manquerait pas de renouveler les déclarations belliqueuses du mois de décembre, et s'ôterait ainsi la faculté de faire à l'Angleterre aucune concession.

De leur côté les *whigs* et les amis de M. Calhoun n'ignoraient pas qu'un revirement s'était opéré dans les opinions du ministère, et que l'influence de M. Buchanan avait diminué à tel point qu'il avait été au moment de donner sa démission; ils étaient [illegible] des dispositions du président, et forts de l'appui populaire, de ce [illegible] pour le maintien de la paix que chaque arrivage d'Angleterre [illegible] ils voulaient profiter de cette manifestation, passagère peut-être, de l'opinion publique pour triompher des incertitudes de M. Polk. Celui qui s'était toujours donné pour le représentant fidèle et docile de la volonté nationale ne devait pas manquer cette fois encore d'y souscrire.

On [illegible] avec quelle impatience était attendue la réponse du président. Nous avons déjà publié le message de M. Polk au sénat, nous avons déjà dit qu'on avait eu tort de s'en alarmer. M. Polk s'est gardé de sortir de sa réserve habituelle; il s'est borné à renouveler, dans les mêmes termes, l'invitation qu'il avait faite il y a quatre mois au sénat, d'accroître les forces défensives du pays; et les dépêches de lord Aberdeen, les armements tout récents de l'Angleterre lui offraient les raisons les plus spécieuses et les plus naturelles de persévérer dans son opinion. Recommander des mesures de précaution, en présence d'un état qui se tient prêt à tout événement, et ne point se prononcer entre la paix et la guerre, c'est faire acte de prudence. Le message de M. Polk échappait donc forcément à toute interprétation, et le président n'avait point déchiré le voile dont il aime à envelopper ses opinions et sa détermination.

Les deux partis se sont retrouvés alors en présence dans le sénat: les partisans de la guerre, plus déconcertés encore; ceux de la paix, car ceux-ci n'avaient jamais espéré convertir entièrement le président, et sa neutralité était déjà un grand point pour eux. Il ne s'agissait plus que de savoir s'ils auraient une victoire complète ou une demi-victoire; si le sénat voterait la dénonciation pure et simple du traité de 1828, en laissant ainsi toute latitude au président, ou s'il adopterait l'amendement de M. Colquitt, qui introduit le mot de *compromis* dans le bill, et impose ainsi au président l'obligation morale de terminer la querelle pacifiquement au prix d'une partie de l'Orégon.

L'appui que M. Calhoun et ses amis donnaient à l'amendement de M. Colquitt, présenté sous leur inspiration, faisait croire que cet amendement arriverait à obtenir une majorité de quelques voix, lorsqu'une tentative désespérée des sénateurs de l'Ouest est venue tout remettre en doute. C'était une question de vie ou de mort pour ceux-ci. Les états de l'Ouest veulent l'Orégon, et l'Orégon tout entier; ils se flattent d'avoir les sympathies secrètes du président; la dénonciation pure et simple du traité de 1828, en laissant toute liberté à M. Polk, leur permet de conserver quelque espoir. L'amendement de M. Colquitt ruine, au contraire, à jamais leurs espérances. Il fallait l'empêcher de passer à tout prix. Ils ont annoncé l'intention de demander l'ajournement indéfini du débat, et même de voter contre la dénonciation et de maintenir le *statu quo*.

Ce plan changeait singulièrement la face des choses. Il était facile de deviner, en effet, qu'il ne s'agissait pas, pour les démocrates, de maintenir le *statu quo*, qu'ils n'ajournaient le débat que pour en faire une question présidentielle, et que, dans deux ans, l'anexion de l'Orégon serait pour les états de l'Ouest, ce qu'était, aux élections dernières, l'annexion du Texas pour les états du Sud, la condition *sine quâ non* de leurs votes.

La majorité que peut rallier l'amendement de M. Colquitt se compose du parti *whig* tout entier, et des cinq ou six voix dont dispose M. Calhoun. M. Calhoun compte se mettre sur les rangs pour la présidence aux élections prochaines; il ne peut espérer de triompher des *whigs* qu'en réunissant, comme M. Polk, les votes du Sud et de l'Ouest. Si la question de l'Orégon n'est pas résolue d'ici à deux ans, lié comme il l'est par ses antécédents, par l'inflexibilité de ses convictions, par l'opinion de ses mandataires, M. Calhoun se trouvera, comme aux élections dernières, réduit aux suffrages du Sud, c'est-à-dire que le succès lui sera impossible. Il est donc de son intérêt que la question de l'Orégon soit résolue à tout prix avant les prochaines élections.

Il n'en est pas de même des *whigs*; qu'ils aient pour candidat le général Scott ou M. Webster, une division dans le sein du parti démocratique ne peut que leur profiter. Si l'Ouest et le Sud ne pouvaient s'entendre sur le choix d'un candidat, les chances des *whigs* se trouveraient doublées. Les *whigs* ne se sont donc point montrés hostiles à l'idée de maintenir le *statu quo* et de garder l'Orégon comme une pomme de discorde entre leurs adversaires.

C'est désormais une lutte de finesse et de diplomatie entre les deux grands partis du sénat et la petite fraction qui forme l'appoint de la majorité. Les démocrates de l'Ouest signifient à M. Calhoun que s'il fait passer l'amendement de M. Colquitt, ils feront de l'Orégon la question présidentielle en 1848, au risque de compromettre le succès du parti; [illegible] ront forcément du fauteuil. Les *whigs* lui laissent entendre que, s'il ne vote pas avec eux, ils se prononceront pour l'ajournement et amèneront le même résultat. M. Calhoun, obligé de concilier ses convictions avec l'intérêt de sa candidature, flotte entre les deux partis et menace les *whigs*, s'ils ne repoussent pas l'ajournement, de se rallier aux sénateurs de l'Ouest, dût-il en résulter la guerre.

C'est là le sens du dernier débat qui s'est engagé dans le sénat, et auquel ont pris part les hommes les plus considérables de l'Union: M. Calhoun, M. Webster et le général Cass. Ces trois chefs de parti ont posé la question aussi nettement que possible.

M. Calhoun a pris les devants. Sans rien rétracter de ses déclarations précédentes, il a signifié qu'avant tout, la question de l'Orégon devait avoir une solution immédiate. Dans l'état de malaise où l'incertitude tenait tout le pays, une solution quelconque était préférable au *statu qno.* Pour sa part, il était résolu à en sortir à tout prix.

C'était un appel direct aux *whigs*, une sommation en face de poser leurs conditions. M. Webster s'est chargé de la réponse. Jusqu'ici les *whigs* étaient demeurés presque étrangers au débat; à peine si un ou deux des membres les plus obscurs d'un parti qui compte plusieurs orateurs éminents, avaient pris la parole pour faire connaître l'adhésion de leurs amis à l'amendement de M. Colquitt. Les *whigs* se tenaient évidemment sur l'expectative; leur chef n'a voulu laisser à personne le soin de stipuler pour le parti, et afin de bien montrer qu'il intervenait dans le débat, non pas pour prononcer un discours, mais pour faire un acte en quelque sorte officiel, et pour poser un *ultimatum*, M. Webster, le plus grand orateur des Etats-Unis, l'improvisateur inépuisable, qui dans ses tournées électorales voyait des populations entières accourir pour recueillir sa brillante parole; M. Webster, pour la première fois depuis vingt ans, est venu lire un discours écrit. M. Webster s'est prononcé nettement et irrévocablement pour la paix, pour la paix par un compromis sur la base du 49e degré, et il s'est déclaré prêt à repousser, s'il le fallait, toute proposition ayant pour but de faire intervenir le congrès dans une question internationale, dont le pouvoir exécutif a entrepris et poursuit la solution. C'est faire un pas vers le maintien du *statu quo*, c'est renvoyer à M. Calhoun la nécessité de choisir.

Le lendemain, le général Cass a repris la parole et, au nom des Etats de l'Ouest, a repoussé de nouveau et plus énergiquement que jamais toute idée de compromis, en annonçant la détermination d'aller au besoin jusqu'à la guerre.

Rien ne permet encore de préjuger avec quelque certitude le parti que prendra M. Calhoun. Le prochain arrivage nous apportera sa décision et le vote du sénat.

On écrit de Mexico le 27 février:

«Notre horizon politique est plus sombre que jamais. Parades, élevé au pouvoir par un mouvement militaire, et sans appui dans aucun parti, a agi de manière à s'aliéner toute sympathie. Ses ministres sont des hommes nuls, et leur administration ne se fait remarquer que par des actes d'incapacité. La convocation des chambres a vivement irrité les départements, et pour mettre le comble au mécontentement, D. Alaman, D. Bouilla et quelques autres individus, ont fondé un journal intitulé *El Tiempo*, pour soutenir l'opinion qui voudrait appeler un prince européen au trône du Mexique. Comme ce journal est ministériel, comme Alaman exerce une grande influence sur Paredès, et que celui-ci s'obstine à ne rien faire en faveur de la république, on croit généralement que le gouvernement est partisan de ce projet. L'irritation est universelle; l'armée est à la tête des mécontents et nous aurons bientôt une révolution. Que mettra-t-elle en remplacement de ce qui existe? Je l'ignore. La faiblesse d'Herrera est cause que personne ne songe au rétablissement de la constitution. La haine portée à Santa-Anna neutralise les efforts de ses partisans; nous aurons probablement encore un gouvernement militaire, éphémère et anarchique et je ne vois pas de terme à nos malheurs.

Nouvelles de France.

Le *Moniteur* français publie les comptes trimestriels des opérations de la caisse d'amortissement et de celles de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée aussi des achats de rentes pour le compte des déposants de la caisse d'épargne. Voici les faits les plus généraux qui ressortent de l'examen de ces tableaux.

La caisse d'amortissement avait reçu au 31 mars, et pour le premier trimestre de l'année courante, la somme de 7,812,800 francs en rentes trois pour cent, dont moitié pour les dotations fixes du budget et moitié provenant des arrérages des rentes d'après leur affectation légale. Cette somme porte la recette générale de la caisse, depuis le 1er juillet 1833, à 296 millions, et la recette générale, depuis le 1er juin 1816, à 1,554 millions, et un tiers.

La caisse d'amortissement a employé, pendant le premier trimestre de l'année courante, 7,637,000 fr. à l'acquisition d'inscriptions de rentes 3 p. c. Ces rachats ont été fait au taux moyen de 83 fr. 91 c. Le taux le plus bas est celui de 83 fr. 20 c., en date du 1er janvier; le taux le plus haut est celui de 85 fr., le 28 février.

La caisse des dépôts et consignations, qui avait, au 31 décembre, un excédant de recettes d'environ 554 millions, a reçu, pendant le trimestre plus de 64 millions et demi, dont 23 millions et demi en consignations judiciaires et administratives, 20 millions appartenant aux caisses d'épargne et de prévoyance, 1 million environ de dépôts volontaires, et 19 millions et demi pour services divers.

Le *Courrier des Etats-Unis* semble confirmer un bruit qui s'était déjà accrédité au Hâvre, à savoir que le gouvernement français avait dû revenir sur sa détermination d'exclure le pavillon américain du transport des tabacs destinés à l'approvisionnement de la régie. Le ministre des Etats-Unis à Paris, M. King, aurait réclamé contre cette clause du cahier des charges de l'adjudication, prétendant que, dans cette faveur exclusive faite au pavillon français, quelque naturelle qu'elle fût, il y avait une violation des traités actuels qui ont établi la réciprocité pour les deux marines.

«En échange de la prompte réparation qui lui a été offerte, le gouvernement américain a courtoisement accepté, ajoute le *Courrier des Etats-Unis*, les contrats qui ont été faits par la dernière adjudication, pour l'année courante.»

Lecomte a été de nouveau conduit devant le chancelier et les commissaires de la cour des pairs pour être interrogé. Son interrogatoire a duré plusieurs heures.

On disait le 28 au palais, que, sur le refus de Lecomte de choisir un défenseur, la commission de la cour des pairs venait de lui désigner d'office Me Duvergier, bâtonnier de l'ordre des avocats à la cour royale de Paris.

Il résulte d'un rapport fait, le 28, à l'assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Nord, que le service a été installé le 1er avril depuis Arras jusqu'aux deux points par lesquels le chemin touche à la frontière de Belgique. Une voie est terminée d'Amiens à Arras, et elle sera parcourue demain par une locomotive qui partira de Paris et se rendra pour la première fois, sans interruption, jusqu'à Lille. La seconde voie d'Arras à Amiens, et elle sera parcourue le 29 par une locomotive qui partira de Paris et se rendra pour la première fois, sans interruption jusqu'à Lille. La seconde voie d'Arras à Amiens sera posée à la fin de mai. Dans la première section, les deux voies sont posées jusqu'à Clermont; de Clermont à Amiens, une voie l'est également depuis longtemps, et des convois l'ont déjà fréquemment parcourue. La seconde voie, dans cette partie, est posée sur une longueur de 40 kilomètres. Elle reste à poser sur 15 kilomètres. Ce travail sera terminé dans six ou huit jours. Il restera à régler définitivement les voies et à compléter le ballastage. La section de Paris à Pontoise est prête; celle de Pontoise à Amiens le sera du 10 au 15 mai, l'ouverture pourra s'en faire immédiatement. La partie d'Amiens à Arras sera terminée à la fin de mai, et pourra être livrée à la circulation dans les premiers jours de juin, ce qui complètera le service entier de la ligne, entre Paris, Lille et Valenciennes, et permettra d'effectuer du matin au soir le trajet de Paris à Bruxelles.

Nouvelles et faits divers.

On mande d'Alger, à la date du 22 avril, ce qui suit:

«S. A. I. le grand-duc Constantin, accompagné de M. le vice-amiral Lustké et des autres officiers de sa suite, a déjeuné hier mardi avec S. A. R. le duc d'Aumale; après le repas LL. AA. impériale et royale, sont montées à cheval et ont fait une promenade aux environs d'Alger; au retour, S. A. R. le duc d'Aumale et le duc de Saxe-Cobourg-Gotha ont accepté l'invitation de S. A. I. de visiter le vaisseau russe l'*Ingermanland*; les embarcations de la division russe, celle de M. l'amiral Rigodit, ont reçu les augustes visiteurs à 3 heures et demie; MM. les commandants des bâtiments de l'état, présents à Alger, qui avaient eu l'honneur d'être présentés à S. A. I. l'ont escortée dans leurs embarcations; un temps magnifique a favorisé cette excursion nautique; le passage du canot des princes était salué par les cris de: *vive le Roi!* poussés par les équipages rangés debout sur les vergues; tous les bâtiments étaient couverts de brillants pavois; le *Stationnaire* a fait une salve de 21 coups de canon; à l'arrivée des princes à bord du vaisseau l'*Ingermanland*, le pavillon français a été hissé à la tête du grand-mât et S. A. R. le duc d'Aumale, salués de 21 coups de canon.

Le grand-duc a fait visiter à ses augustes hôtes, le vaisseau dans tous ses détails; ils en ont admiré la belle et militaire tenue. Le grand-duc a proposé aux princes de faire exécuter, devant eux, les exercices en usage dans la marine; le branlebas de combat, l'école de bataillon ont été exécutés avec une précision dont Mgr le duc d'Aumale a complimenté S. A. I. ainsi que le vice-amiral Lustké et le commandant du vaisseau.

Après un assez long séjour à bord LL. AA. I. et R. se sont embarquées pour revenir à terre. Les équipages des bâtiments de l'escadre russe ont salué leur départ de cinq hourrah! et le vaisseau amiral a fait une seconde salve de vingt-et-un coups de canon. LL. AA. sont revenues à terre; il y avait grand dîner chez M. le maréchal duc d'Isly; un bal brillant a terminé la soirée; le grand-duc a dansé la première contredanse avec Mlle d'Isly, la seconde avec Mme l'Amirale. Ce matin, Mgr le duc d'Aumale, Mgr le duc de Saxe-Cobourg et M. le maréchal duc d'Isly se sont rendus à l'amirauté pour faire leurs adieux au grand-duc, qui devait s'embarquer à 10 heures pour retourner à bord de son vaisseau qui n'attend qu'une brise favorable pour lever l'ancre. Mgr le duc d'Aumale et S. A. le prince de Saxe-Cobourg ont accompagné S. A. I. à bord; les mêmes honneurs que la veille leur ont été rendus par les deux marines; les adieux de S. A. ont été pleins d'effusion et de cordialité. Mgr le duc d'Aumale et M. le maréchal ont offert au grand-duc des armes du pays et autres objets indigènes. Le grand-duc, en remerciant Mme de Rigaudit de l'hospitalité qu'il avait reçue à l'amirauté, l'a priée d'accepter une magnifique broche en diamants.»

— M. Sixma van Heemstra, de [illegible] (Groningue), a fait vers la fin de décembre, dans une couche particulière, un essai de plantation de pommes de terre dont il avait fait choix parmi celles qui étaient les plus attaquées de la maladie et même dans l'état de putréfaction le plus avancé. Cet essai a été couronné du plus heureux succès, puisqu'il y a quelques jours, en arrachant un des plants, M. Sixma fut frappé de voir qu'il avait produit vingt à trente pommes de terre de bonne qualité et de moyenne grosseur. Il paraît donc en résulter que la maladie ne se propage pas.

— Il y a quelques années qu'un coutelier de Paris s'avisa de faire frapper des jetons de cuivre, dorés ensuite, ou galvanisés par le procédé Ruolz, lesquels représentant d'un côté la figure de la reine Victoria, et de l'autre les armes de la Grande-Bretagne, offraient avec les monnaies d'or anglaises dites livres ou guinées assez de similitude pour faire illusion aux personnes peu familiarisées avec le change. Malgré les avertissements donnés par les journaux, [illegible] ingénieuse invention, [illegible] du Wisth, [illegible] victimes de la décevante ressemblance de cette monnaie de similor avec les véritables guinées authentiques des lords anglais. Ces jours-ci une demoiselle préposée à la vente dans un magasin de nouveautés s'est laissé prendre aux belles manières d'une espèce de lion qui, après avoir fait choix de cravates, de gants et de différentes fantaisies du meilleur goût, a payé la jolie marchande avec ces apparentes de guinées. Il était trop tard pour courir après l'acheteur lorsque l'on a reconnu la supercherie. Une plainte a été portée devant le commissaire de police. Des escroqueries semblables qui se commettent presque chaque jour détermineront peut-être l'autorité à interdire la vente de ces jetons.

— Les lignes de télégraphes électriques se multiplient rapidement aux Etats-Unis. Avant la fin de 1846, la communication télégraphique sera terminée entre New-York et Cincinnati, sur une distance de 1,200 kilomètres, et l'on paraît persuadé qu'en 1848 la Nouvelle-Orléans et le Portland qui se trouvent à une distance de 3,700 kilomètres, se trouveront à quelques minutes de distance pour la communication des nouvelles. On propose déjà de faire une application curieuse de ce genre de télégraphe. On ferait connaître de l'intérieur des terres l'arrivée des tempêtes qui se dirigeraient vers les côtes, [illegible] les navires en rades.

Le premier communication télégraphique de New-York à Philadelphie (145 kilomètres), est [illegible] 25 [illegible].

Les télégraphes américains sont jusqu'à présent la propriété de compagnies particulières, mais on suppose que le gouvernement ne tardera pas à les racheter et à se mettre à la tête de ces rapides communications.

— Une revue anglaise, *the Church Quarterly-Review*, a établi, ainsi que nous l'avons dit, que la reine Victoria descend directement, par les femmes, d'un gentilhomme poitevin.

A l'appui de cet article de *the Church Quarterly-Review*, le *Siècle* publie ce matin la lettre suivante:

«Monsieur,

»L'article du *Quarterly-Review* est véritablement historique.

»Permettez-moi de le compléter à l'aide de mes titres de famille.

»La seigneurie d'*Olbreuse*, qui avait appartenu à Alexandre *Desmiers*, a été donnée, *à titre de parents*, par le roi d'Angleterre Georges *second* et *sa mère* la *reine de Prusse*, en vertu d'un acte authentique remontant au 28 novembre 1728, à Alexandre Prevost, chevalier, seigneur de Gagemont, *aïeul paternel* de ma mère, née *Prévost* de *Gagemont*.

»Je tiens à votre disposition l'acte de *donation*, les *brevets*, et les *lettres patentes*.

»Recevez, etc.

Charles de Saint-Nexent.»

— M. le duc de Rovigo et M. le comte Perregaux se sont battus; tous deux ont été légèrement blessés. Ils ont été cités devant la 6e chambre (police correctionnelle). Je ferai encore ressortir ici les tâtonnements, les hésitations du parquet. Dans les poursuites contre le duel, on l'assimile à l'homicide. — Aux yeux de la loi, la tentative de meurtre n'est pas moins punie que le meurtre lui-même. — Pourquoi les uns vont-ils devant la cour d'assises, les autres devant la police correctionnelle, si c'est d'un seul et même crime qu'ils sont accusés?

Le ministère public et l'avocat chargé de la défense se sont traités l'un de *talent aimable*, l'autre d'*éloquent organe*. M. l'avocat du roi a dit deux

choses remarquables : — la première, c'est que MM. de Rovigo et Perregaux lui paraissaient mériter plutôt *une leçon* qu'une peine ; — ces messieurs pourraient lui répondre qu'il a le droit de requérir une peine contre eux, mais non de leur donner une leçon ; — ensuite, continuant sa métaphore, il a demandé l'indulgence pour ces messieurs, indulgence *fondée surtout par leur bonne tenue à l'audience.*

Il est curieux d'entendre dire que deux hommes accusés de meurtre ou de tentative de meurtre peuvent racheter ce crime par leur bonne tenue à l'audience. — Ceci prouve que le parquet lui-même ne prend pas ses réquisitoires au sérieux.

Le résultat a été pour ces deux messieurs une condamnation à 500 fr. d'amende.

Décidément rien n'échappera à l'argent et à sa sotte domination ; avec de tels précédents un homme offensé aura besoin, pour obtenir une juste réparation, de consulter sa bourse plutôt que son courage. — On pourra souffleter les pauvres, ils n'ont pas le moyen d'en demander raison.

Tout ceci est très-ridicule et très-dangereux. — Que les tribunaux connaissent du duel. — je le veux bien, — mais qu'ils cessent ces étirements de textes de lois, — autrement ils feront ainsi partager, au combat déloyal, au duel sans cause suffisante, l'indulgence et la faveur qui s'attacheront à une réparation exigée par l'honneur. ALPHONSE KARR.

— Un procès, soulevé malheureusement par un déplorable accident, a révélé, devant le tribunal de police correctionnelle de Lille, un fait qui rappelle un ancien vaudeville. Un conducteur de diligence fut renversé, le 20 janvier dernier, sur la route de Lille à Paris, par la voiture d'un cultivateur, et la roue de la diligence lui broya la tête. Sa veuve réclamait des dommages-intérêts à l'auteur involontaire de l'accident ; celui-ci prétendait avoir transigé avec elle moyennant 600 fr. mais, après l'explication, il s'est trouvé que le conducteur avait à Paris une femme légitime, et à Lille une autre femme. Cette dernière, mère de trois enfants, ignorant sans doute l'existence de l'épouse légitime, en avait usurpé le nom. C'est celle-là qui avait transigé. Le cultivateur, en présence de la veuve véritable du conducteur Gorlier, a demandé la remise de la cause à quinzaine, ayant l'intention de satisfaire à ses justes réclamations. J'y mets toutefois pour condition, s'est-il écrié, que ce sera la dernière veuve Gorlier.

— Un mémoire publié par le ministre de l'intérieur à Saint-Pétersbourg relate un fait assez étrange : le paysan Nitfritd Astapont, dans le cercle de Mohilow, s'est pendu dans son écurie, à l'âge de cent vingt ans.

— Il y a encore, dans les Antilles, de singuliers restes de superstitions africaines. Dernièrement, un homme noir, cuisinier de son état, est mort à la Pointe-à-Pitre. Voici quel a été le cérémonial de son enterrement, que toute la ville a pu voir passer quelques moments avant la levée du corps, tous les cuisiniers de la Pointe-à-Pitre, en nombre fort imposant, arrivèrent à la maison mortuaire. Chacun d'eux portait, par-dessus ses vêtements de deuil, le tablier blanc, attribut de sa profession, et tenait à la main, qui un couteau, qui une casserole, qui une poêle à frire ; tous les ustensiles de cuisine, en un mot, accompagnaient tous les cuisiniers. Derrière le cercueil marchait un repas complet, soigneusement préparé ; un fort bon dîner, vraiment, et qui eût fait plus de bien à un vivant qu'à un mort : c'étaient des volailles rôties, de belle apparence, un jambon glacé, des plats de riz au four, et autres mets, compagnons ordinaires de ceux-ci, lesquels, portés avec la gravité convenable et voilés de crêpe, rappelaient le cheval de bataille, suivant, caparaçonné de deuil, quelque illustre capitaine à sa dernière demeure.

De distance en distance, dans la marche funèbre, on entendait des cris étouffés ou perçants. Ce n'étaient pas de pauvres âmes qui sanglottaient ou se désolaient ; non, c'étaient des coqs et des canards à qui, de moment en moment, on coupait incomplètement le cou. On jetait leurs têtes sur la route, et leur sang marquait le chemin du convoi. Arrivé sur le pont des Abîmes, à la sortie de la ville, le cortége fit halte, et aussitôt commença dans la foule un mouvement extraordinaire ; on frappait les chaudrons, on aiguisait les couteaux, on soufflait fortement sur des fourneaux invisibles : les uns faisaient semblant de griller des côtelettes, d'autres de hacher du persil, ceux-ci tournaient la broche et ceux-là goûtaient gravement des [illegible] dans les grandes [illegible] de fenêtres sur la tombe d'un soldat. — Quand on fut arrivé au cimetière, on descendit le corps dans la fosse, on plaça à la suite les uns des autres, sur le cercueil, tous les plats qu'on avait apportés, le jambon, le riz au four, etc. ; après quoi on jeta la terre sur ce mort approvisionné ; — et la foule reprit lentement le chemin de la ville, assurée que le mort pourrait faire bonne vie dans sa tombe.

— On mande de Bruxelles, sous la date du 26 avril :

Il vient de se passer tout près de cette capitale un fait presque incroyable dans les temps de civilisation où nous vivons. A Boitsfort, le nommé Goens, journalier, ayant cinq enfants, dont l'aîné n'est âgé que de 12 à 13 ans, s'était trouvé longtemps sans travail, cet hiver. Dénué de toute ressource et ne pouvant payer le loyer de sa demeure, il s'en vit, ces jours derniers, impitoyablement expulser et jeter sur la rue, lui et sa famille. Le malheureux prit alors une détermination désespérée. Pour abriter ses pauvres enfants, à l'aide de quatre pieux et d'un mauvais lambeau d'étoffe, une espèce de tente fut dressée dans un des bas-fonds du bois de Soignes, et elle sert de refuge, depuis plusieurs jours, à la pauvre famille, dénuée de ce qui est le plus nécessaire à l'existence. Hier, l'aînée de ces enfants, une fille d'une douzaine d'années, traduite devant le tribunal correctionnel de Bruxelles, pour avoir pris un peu de bois, a été condamnée, par défaut, à un mois d'emprisonnement. Chose incroyable ! On savait à l'audience que la prévenue, défaillante, était reléguée avec toute sa famille dans un coin de la forêt de Soignes !

— Un vol, exécuté avec une rare audace est raconté aujourd'hui par *le Droit* :

« M. de B..., riche propriétaire, rue de Lancry, reçut vendredi la visite d'un individu qui se présentait de la part de son notaire. C'était un homme d'une trentaine d'années, vêtu d'un habit noir dont la vétusté attestait les services. Mais M. de B..., qui est parvenu à l'âge avancé de quatre-vingt-douze ans, et dont la vue est un peu affaiblie, ne fit pas attention à tous ces détails. Resté seul avec l'étranger, il le pria de s'asseoir et attendit qu'il lui expliquât le motif de sa démarche.

» Monsieur, dit l'envoyé du notaire, il circule en ce moment des billets de banque faux, et, comme vous en avez reçu dernièrement, M... m'a prié de passer chez vous pour les vérifier, car on vient d'arrêter un des faussaires, et, s'il s'en trouvait de sa fabrique parmi les vôtres, il y aurait peut-être moyen, en s'y prenant à temps, de récupérer quelque chose. — Et M... ne vous a pas donné une lettre ? répondit M. de B..., qui hésitait un peu à mettre ses billets de banque en évidence devant un inconnu. — Non, monsieur, répliqua celui-ci ; je suis son frère, et il n'a pas cru devoir prendre ce soin à mon égard. — C'est différent, ajouta le vieux propriétaire en se dirigeant [illegible] ; et il en tira une liasse représentant une valeur de 21,000 fr. [illegible] à l'étranger. Celui-ci manipula longtemps les billets, examina leur [illegible] au jour, et il finit par dire qu'ils étaient excellents. — Vous [illegible], les vérifier comme moi quand vous en recevrez : c'est à ce [illegible] noir, presque imperceptible, qu'on les reconnaît.

» M. de B... prit une loupe et [illegible] vainement le petit point noir, mais il n'accusa de cet empêchement que la faiblesse de sa vue, et remercia beaucoup l'envoyé du notaire de la peine qu'il avait prise.

» Peu d'instants après le départ de cet individu, M. de B..., propriétaire, tout en réfléchissant à ce qui venait de se passer, se rappela tout-à-coup que son notaire, dont il connaît très-bien la famille, n'a pas de frère. Cette réflexion le porta à vérifier sa liasse de billets de banque. Il en manquait pour une somme de 10,500 fr., juste la moitié que le coquin m'a [illegible], [illegible] gaîment, en faisant sa déclaration chez le commissaire [illegible] porte Saint-Martin, et c'est fort beau de sa part, car il [illegible] prendre. »

[illegible]

VARIÉTÉS.

LE PÊCHEUR DE PERLES.

SOUVENIRS DES COTES DE CALIFORNIE.

(*Suite.* — Voir notre n° d'hier.)

Puis, s'apercevant de sa double erreur, il se tourna vers moi, et sans beaucoup s'étonner, il s'écria d'un air de bonne humeur : — Il est bien heureux, ma foi, que je ne me sois pas trompé de cent lieues, car j'aurais eu à vous nourrir plus longtemps ; mais soyez sans inquiétude, les escales tant directes que rétrogades sont comprises dans le prix du passage ; nous allons nous reposer à Cerralbo, et je vous reconduirai à Pichilingue.

Le matelot français me lança un regard expressif, il était impossible d'avoir plus complétement raison.

Le soleil s'abaissait déjà au moment où les îles signalées commencèrent à être visibles à des yeux autres que ceux d'un marin ; il allait se coucher lorsque nous arrivâmes à l'entrée du canal qui sépare l'île de Cerralbo de celle d'Espiritu-Santo. Rien n'est triste comme l'aspect de ces deux îles, avec leurs bords escarpés de roches noires contre lesquelles l'eau se brise, jaillit et retombe en remous écumeux. Habituellement désertes, les îles de Cerralbo et d'Espiritu-Santo ne sont peuplées que deux mois de l'année par les pêcheurs de perles, et cela en juin et juillet : j'ai dit que nous étions à la fin du premier de ces deux mois.

Nous commencions à distinguer les huttes élevées temporairement par ces aventuriers, les embarcations attachées dans les anfractuosités des rochers, quand deux canots, montés par deux hommes dont l'un semblait poursuivre l'autre, se détachèrent de l'île de Cerralbo dans la direction de l'île voisine. Des cris partis du rivage annonçaient qu'à terre on prenait un vif intérêt à cet incident. Les deux canots, luttant de vitesse, semblaient voler sur la surface de la mer, devenue paisible à quelque distance des rochers de la grève. Cependant l'avantage paraissait insensiblement passer du côté du poursuivant. Notre équipage s'émut de ce spectacle ; le Canaca, le Chinois, montèrent sur les haubans pour mieux voir la course, tandis que les Apaches grimpèrent dans les hunes, le long du calhauban, à l'aide des doigts de leurs pieds, dont ils se servaient comme les singes. Le capitaine lui-même prit sa longue-vue, et, après avoir regardé attentivement pendant quelques minutes : — Il est perdu, dit-il en se tournant vers moi.

— Qui ? demandai-je.

— Eh bien ! l'homme qui se sauve dans son canot.

— Qui vous le fait croire ?

— C'est José Juan qui le poursuit.

Ce nom ne m'apprenait rien, mais je jugeai inutile de troubler par de nouvelles questions le capitaine, qui semblait fort préoccupé du résultat de la course. Je repris donc mon attitude d'observateur attentif et silencieux. La goëlette avançait toujours, et la distance qui nous séparait des deux jouteurs, diminuant de plus en plus, me permettait de mieux suivre les phases [illegible] bordent l'île d'Espiritu-Santo. C'était le seul endroit où l'on pût aborder. Il fallait donc, du point où il était parvenu, se diriger en droite ligne vers cet asile. José Juan ne sembla d'abord pas deviner cette intention, car, au lieu de suivre cette ligne droite, il agrandit l'espace qui le séparait de son antagoniste en remontant le canal. Celui qu'il poursuivait le regardait avec anxiété, et redoublait d'efforts, mais il avait probablement à lutter contre un courant rapide, car son canot dérivait sensiblement. Celui de José Juan, au contraire, après être parvenu au sommet de l'angle qu'il avait décrit, se dirigeait en diagonale, avec une apparente facilité, de manière à gagner la crique avant le fugitif. Ce point décidé, ce n'était plus qu'une lutte de temps qui devait avoir lieu entre les deux adversaires, lutte dans laquelle José Juan avait tout l'avantage du courant produit par le resserrement des deux îles.

— Allons, dit le capitaine, ce drôle n'a plus qu'à se laisser prendre au lieu de se fatiguer inutilement.

Soit découragement, soit lassitude, le pauvre diable dont parlait le capitaine ne ramait plus qu'avec mollesse, et se retournait de temps à autre pour juger des progrès que faisait son persécuteur. Au moment où celui-ci, que chaque coup d'aviron rapprochait rapidement, était sur le point de l'atteindre, il parut prendre un parti désespéré, et, abandonnant ses rames, il monta sur l'avant du canot et regarda l'eau avec attention.

— Il est fou, s'écria le capitaine, ou la peur lui trouble l'esprit, s'il espère échapper, en se jetant à la mer, au meilleur plongeur de toutes ces côtes.

C'était cependant la seule chance de salut qui lui restât. En effet, la nuit allait venir. Les eaux se teignaient déjà d'une couleur plus sombre ; quelques minutes encore, et il se dérobait à son ennemi à la faveur de l'obscurité du ciel et de la mer, en supposant toutefois que le motif de sa fuite fût assez grave pour lui faire affronter les requins qui pullulent dans toutes les mers de la zone torride. Malheureusement il n'y avait pas une minute à perdre, car, grâce à la vigueur avec laquelle José Juan faisait avancer son canot, en quelques coups d'aviron il allait se mettre bord à bord avec le fugitif, celui-ci le sentit sans doute, car il s'élança la tête la première, et les flots, un instant séparés, se refermèrent au dessus de lui. Ce fut au tour de José Juan de lâcher ses avirons et de se tenir debout à l'avant de sa barque. Il tenait d'une main un de ces filets qui servent aux plongeurs à rapporter les coquillages qu'ils détachent des bancs de rochers, et de l'autre une corde assez longue. Après un instant d'hésitation, lâchant le filet et gardant la corde, il disparut à son tour sous l'eau, tandis que les deux canots, abandonnés au courant, allèrent se heurter bord contre bord.

Les rochers de l'île de Cerralbo s'étaient garnis de curieux qui suivaient avec anxiété cet étrange spectacle. Quant à l'équipage de *la Guadalupe*, il témoignait une joie voisine de l'ivresse. Le Canaca ne pouvait assister sans frémir à une course en canots et à des prouesses de natation qui lui rappelaient ses îles natales, et les deux Apaches poussaient, du haut de la hune, des hurlements d'allégresse. Une minute s'était à peine écoulée, au milieu de cette vive préoccupation, lorsqu'une tête se montra à la surface de l'eau, c'était celle du fugitif. Il nageait vers Espiritu-Santo avec toute l'énergie du désespoir, quand tout à coup, comme s'il eût été entraîné par un de ces puissants tourbillons qui engloutiraient un vaisseau, il s'enfonça rapidement et disparut. Une légère écume qui blanchissait, de petites vagues qui bouillonnaient au-dessus de la place où on l'avait perdu de vue, indiquaient une lutte sous-marine. Avait-elle lieu entre José et son adversaire, ou bien le malheureux était-il aux prises avec un de ces monstres féroces dont la vue seule donne le frisson à l'homme qui les contemple en sûreté du pont d'un navire ? Cependant l'écume blanchissait toujours et ne se teignait pas de sang ; cette vue rassura les spectateurs. Enfin l'eau se fendit de nouveau, une tête parut, puis une autre ; la première, c'était celle de José Juan, la seconde celle du fugitif ; seulement on s'aperçut bientôt que ce dernier ne se soutenait sur l'eau que par le jeu de ses jambes, car la corde de José Juan se repliait trois fois autour de ses bras collés à son buste par cette triple étreinte. Cette merveilleuse prouesse, accomplie sous les vagues, excita, tant à bord que sur le rivage, un tonnerre d'applaudissements, parmi lesquels se mêlaient des cris de : *Viva José Juan ! viva !* tandis que le capitaine se retournait vers moi pour me dire :

— Je vous avais bien dit qu'un homme poursuivi par José Juan était un homme perdu !

La nuit, qui arriva rapidement, nous déroba la suite de cette scène extraordinaire, mais nous entendîmes, au bout de quelques instants, des cris lamentables qui partaient du rivage mêlés à des rires ironiques, le murmure sourd de la lutte d'un seul homme contre plusieurs, puis nous n'entendîmes plus rien.

Quand *la Guadalupe* eut achevé de mouiller à une demi-portée de canon du rivage de Cerralbo, l'heure du repos était venue pour cette population de plongeurs, de marchands et d'aventuriers, dont la journée est si remplie de périls et de fatigues. La lune, déjà levée, éclairait de ses pâles rayons les mille ondulations de la mer. De longues lames venaient se briser avec un bruit monotone sur une grève semée de [illegible] nacrés, et qu'on eût pu croire com[illegible]

(*La suite à demain.*)

ANNONCES.

AVIS.

Mme **GAGNEUX**, née *Thibaut*, vient de [illegible] Paris un assortiment de MODES.

Plein, n.° 290, à La Haye.

Cours des Fonds Publics.

Bourse d'Amsterdam du 30 Avril.

			COURS 29 avril.	OUVERT.	FERMÉ.
	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Pays-Bas.	Dito dito.	3	72 ⅛	72	72
	Dito en liquidation.	3	—	72 ⅛	—
	Dito dito.	4	94	94	—
	Dito des Indes.	4	[illegible]	—	—
	Syndicat.	4½	[illegible]	[illegible]	—
	Dito	3½	—	[illegible]	—
	Société de Commerce.	4½	167 ⅛	167 ⅛	—
	Act. du lac de Harlem.	5	—	—	—
	Chemin de fer du Rhin.	4	—	109 ¼	—
	Act. du Chemin de fer Holland.		—	—	—
Russie.	Oblig. Hope & C. 1798 & 1816	5	—	104 ¼	—
	Dito dito 1828 & 1829	5	—	103 ¼	—
	Inscript. au Grand Livre	6	—	—	—
	Certificats au dito.	6	—	70	—
	Dito inscription 1831 & 1833	5	—	95 ⅛	—
	Emprunt de 1840.	4	—	89 ¼	—
	Id. chez Stieglitz et Comp.	5	—	88 ⅛	—
Espagne.	Passive.		—	5 ¼	—
	Dette différée à Paris.		—	—	—
	Diferred		—	—	—
	Ardoins	5	—	[illegible]	—
	Dito	3	—	—	—
	Coupons Ardoins.		—	[illegible]	—
Autriche.	Obligations Goll & Comp.	[illegible]	—	[illegible]	—
	Dito métalliques [illegible]	5	—	108 ⅛	—
	Dito dito [illegible]	2½	—	—	—
France.	[illegible] au Grand-Livre.	3	—	—	—
Pologne.	[illegible] 1836.	f	—	—	—
Brésil.	Emprunt à Londres 1839		—	[illegible]	—
	Id. id. 1843		[illegible]	[illegible]	—
Portugal.	Obligations à Londres		[illegible]	[illegible]	56 ¼

Bourse de [illegible] du 29 Avril.

		[illegible]	[illegible]	[illegible]
France.	Cinq pour cent.	—	[illegible]	—
	Trois pour cent.	—	[illegible]	—
	Emprunt Ardoin	—	32 ⅛	—
Espagne.	Anc. différée	—	[illegible]	—
	Nouv. dito	—	[illegible]	—
	Passive	—	[illegible]	—
Naples.	Certificats Falconet.	—	101	101 10
Pays-Bas.	Dette active. 2½	—	—	—
Belgique.	Dette active. 5	—	—	—
	Dito 3	—	—	—
	Banque belge.	—	900	—
États-Unis.	Obligations de la Banque.	—	—	—

Bourse d'Anvers du 30 Avril.

Métalliques, 5 % » » — Naples, 5 % » » — Ard. 5 % 18 [illegible] — Dette différée ancien, » » — Passive 5 % » » — Lots de Hesse » [illegible] après la Bourse (2½ heures). Ardoin sans variation.

Bourse de Londres du 28 [illegible]

3 % Cons. 95 ½. 96 [illegible] — 2½ % Holl. 59 ¼ — 4 % id. [illegible] — Esp. 5 % 25 ¼. 3 % 36 ½. — Portug. 4 % 56. — Russes 109.

Bourse de Vienne du 24 Avril.

Métalliques, 5 % 111 [illegible] — Lots de fl. 500, 136 [illegible] — Lots de fl. [illegible] 122 ¼. Actions de la Banque 1564.

LA HAYE, chez Léopold [illegible], *Lange* [illegible].

Dépôt général à Amsterdam chez M. [illegible] et Fres, *Beursstraat*, et à Rotterdam, chez S. van [illegible], *Hoogstraat*.